



Te taux effectif en france

Par **mamyjo57**, le **08/02/2012 à 18:07**

Bonjour,

Mon mari travaille en Belgique mais réside en France. La Belgique prélève les impôts à la source directement sur le salaire. Or, les impôts français rajoutent les salaires perçus en Belgique à mes revenus, avec ce montant on fixe le taux effectif, ce qui fait que nous devons encore régler des impôts en France. Est-ce normal ? Ou existe t-il une convention entre les deux pays qui nous libère de ce taux effectif ? Merci !

Par **francis050350**, le **15/02/2012 à 15:45**

Bonjour , Effectivement il y a une convention fiscale franco belge que vous avez en ligne sur google en tapant simplement "convention fiscal franco belge"
Suivant la qualité du redevable et la nature des revenus il peut y avoir soit taux effectif soit imputation en France de l'impôt belge .